

Texte de cadrage de la formation de « formateurs laïcité »

1. Contexte et enjeux

Suite à l'assassinat de Samuel Paty et au vote de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République la question de la laïcité se pose à frais nouveaux.

L'Enseignement catholique concourt à une laïcité dont la perspective est inscrite dans la loi de 1905, une laïcité qui consacre le respect de la liberté conscience et d'expression, la liberté religieuse, la reconnaissance de l'égalité de dignité de chacun et le refus de toute discrimination pour la mise en œuvre d'une fraternité vécue en établissement de manière constructive et apaisée.

Ainsi, dans la suite du plan « Enseignement catholique et Ethique républicaine » mis en œuvre en 2015 en lien avec Formiris, nous souhaitons remettre en route un processus permettant aux acteurs des établissements de notre réseau de se former à la laïcité et de comprendre la manière dont elle s'inscrit dans le cadre du projet de l'Enseignement catholique.

Il est indispensable de proposer aux acteurs des établissements catholiques des formations et ressources adaptées afin qu'ils saisissent la diversité des situations liées au statut de chacun des membres des communautés éducatives en lien avec le caractère propre des établissements catholiques.

Notre rôle est de mandater les organismes de formation de l'Enseignement catholique afin de former les personnels des établissements à la laïcité comme stipulé dans l'arrêté du 16 juillet 2021, mais aussi au regard de la contribution originale qu'apporte l'Enseignement catholique à la laïcité.

2. Cadre du projet de formation

- Déployer un dispositif permettant de former, d'ici 4 ans, l'ensemble des enseignants et personnels de nos établissements en s'appuyant sur les ressources de notre réseau.
- Former pour cela environ 200 formateurs répartis sur l'ensemble du territoire et chargés de déployer la formation en établissement.
- Déployer la formation des formateurs en région et en donner la coordination au Délégué territorial de la tutelle de la formation (DTTF) en lien avec les directeurs territoriaux de Formiris et l'IFEAP pour l'enseignement agricole afin de garantir une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire.
- Solliciter les Instituts reconnus en leur demandant de faire appel aux compétences des Instituts et Universités catholiques.
- Prendre appui sur les textes de référence : tout en veillant à inscrire la réflexion dans le cadre des lois Debré et Censi et dans le respect du code de l'éducation, s'appuyer sur les textes de l'Enseignement catholique qui viennent préciser la manière dont notre réseau s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 16 juillet 2021 et du vademecum « La laïcité à l'école » qui l'a complété : Statut, Enseignement catholique et laïcité, Education morale et civique, Eduquer au dialogue interculturel et interreligieux en EC, Les acteurs de la communauté éducative.

Le projet est pensé en 2 temps :

- Entre mars et octobre 2022 : mettre en œuvre la formation des formateurs Laïcité.
- A partir de novembre 2022 : mise en œuvre des formations en établissement.

3. Public visé

Les formateurs pressentis sont des personnes ressources de l'Enseignement catholique ayant une expérience de formation et d'animation d'équipe.

Le choix des formateurs sera de la responsabilité :

- des chefs d'établissement pour les enseignants et personnels en établissement pouvant être mobilisés,
- des directeurs des Instituts de formation (UNISFEC et UNIFOC) pour les formateurs pouvant être mobilisés.

La liste des personnes susceptibles d'être mobilisées sera coordonnée par les Délégués territoriaux à la tutelle de la formation (DTTF) de manière à garantir un déploiement équilibré sur l'ensemble du territoire. Elle sera arrêtée par le groupe « Enseignement catholique et laïcité » ayant en charge le déploiement et le suivi de la formation.

4. Eléments de cadrage

La mise en œuvre de la formation est du ressort de Formiris pour les enseignants, de la CPNEFP pour les personnels de droit privé, de l'IFEAP pour les enseignants et personnels de l'Enseignement agricole. C'est eux qui adresseront les cahiers des charges aux organismes de formation.

4-1 Contenus de la formation

- Proposer apports et réflexion autour des 3 axes :
 - o Celui de la formation conceptuelle, historique, juridique et des enjeux contemporains.
 - o Celui des pratiques et postures professionnelles
 - o Celui de la laïcité en école catholique
- Veiller à partir des situations et problématiques professionnelles rencontrées par les personnes en formation.
- Veiller à ce que les apports conceptuels, juridiques et historiques permettent une compréhension suffisante aux deux niveaux : celui de la laïcité et celui lié à la manière dont l'Enseignement catholique s'y inscrit.
- Permettre un travail sur les postures et ouvrir aux pratiques de dialogue et de débat.

4-2 Modalités concernant l'ingénierie de formation

Inscrire les formés dans un processus et donc penser une formation pluriannuelle avec un accompagnement des équipes :

- Le parcours 21-22 prévoira un temps d'accompagnement.
- Le suivi de la cohorte sera assuré par la mise en place de groupes d'analyse des pratiques et d'actualisation des connaissances.

Pour le parcours 21/22 :

- Articuler formation en présentiel, ressources et accompagnement à distance et en présence
- Préparer à intervenir en établissement de manière à proposer la formation en communauté éducative.
- Veiller à la contextualisation : proposer une formation partant des pratiques et questionnements des participants.
- Organiser l'évaluation de la formation pour garantir les compétences acquises.

Profil des formateurs intervenant dans la formation :

- Compétences en ingénierie de formation : analyse des pratiques et pratiques collaboratives.

- Personnes ayant une expertise à la fois sur les questions de laïcité et sur les spécificités de l'Enseignement catholique et de la manière dont se vit le caractère propre au sein de la république.
- Compétences en gestion de situations complexes.
- Le recours à des intervenants extérieurs à notre réseau et reconnus pour leurs compétences sur le champ de la laïcité dans les domaines conceptuels, historiques et juridiques est encouragé.

4-3 Modalités organisationnelles

Intitulé : « Formation de formateurs Laïcité »

Durée : 6 jours pour l'ensemble du dispositif

Une formation organisée en 2 temps :

Une première session « pré-requis » organisée à distance pour une durée de 2 jours (qu'il est possible de répartir en 4 demi-journées) ouverte à tous les inscrits et permettant :

- Une appropriation des concepts et notions importantes
- Une mobilisation sur le projet de formation

Les journées de pré-requis à distance se dérouleront avant juillet 2022

Si la motivation est confirmée :

- 3 jours de formation en présentiel permettant de travailler sur l'ingénierie et la dimension professionnelle des situations portant sur la Laïcité. (Septembre ou octobre 2022)
- 1 jour d'accompagnement à distance au cours de l'année 2022/2023

Lieux de formation :

Afin de garantir le déploiement sur l'ensemble du territoire, les lieux de formation seront choisis en tenant compte :

- d'une répartition géographique des lieux pertinente ;
- de l'implantation des Instituts de formation ayant répondu au cahier des charges et ayant été retenus ;
- de l'implantation géographique facilitant la participation du plus grand nombre.

Date souhaitée pour le démarrage de la formation : mars/avril 2022

Texte rédigé par le Groupe « Enseignement catholique et laïcité »